

Le secteur des activités immobilières représente un dixième (9,9 %) de la valeur ajoutée régionale en 2016. C'est un secteur en déclin (croissance annuelle moyenne de -1,5% sur la période 2008-2016).

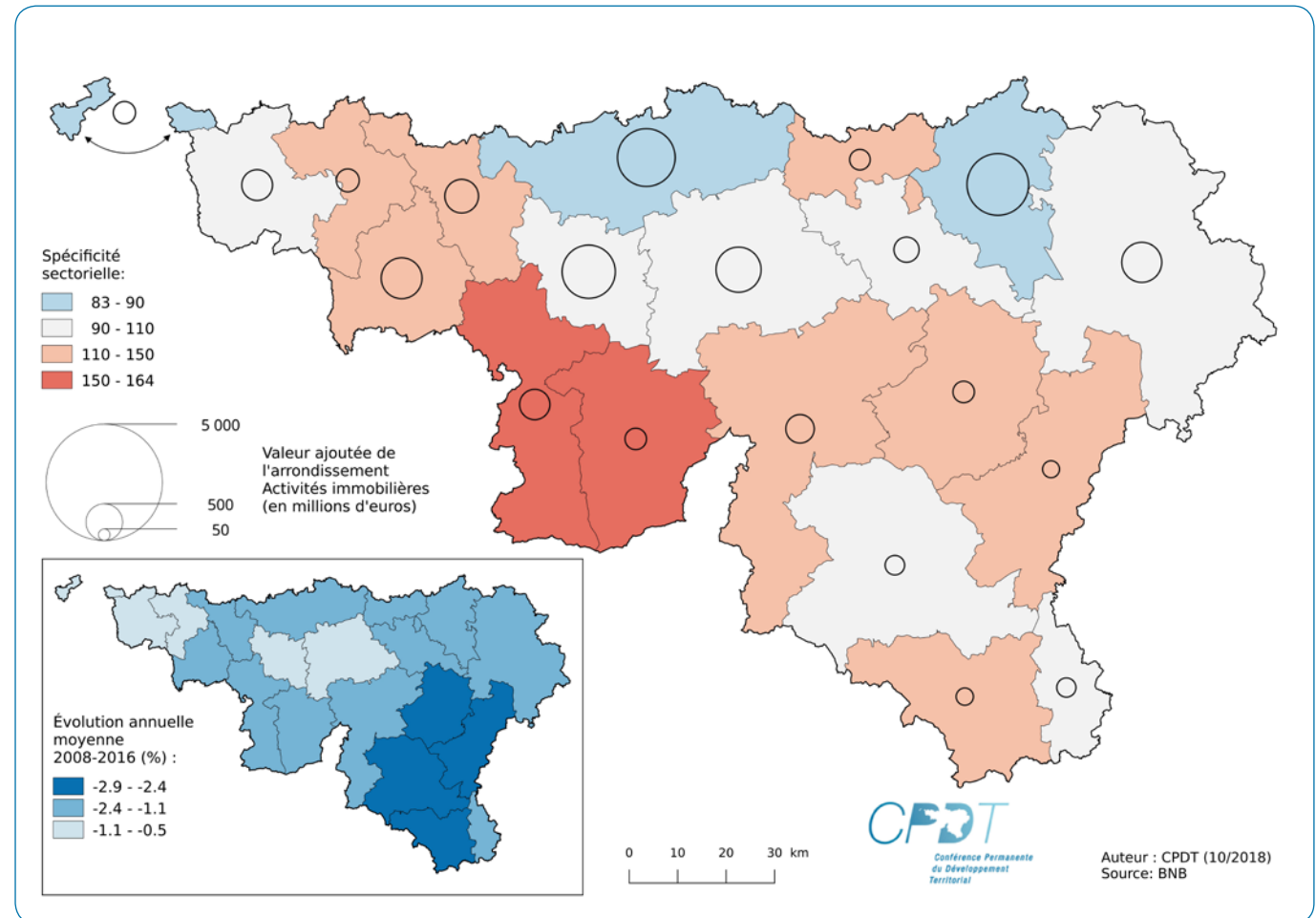
Il est globalement lié à la répartition de la population (Brabant wallon et sillon urbanisé).

Il est particulièrement spécifique dans la botte du Hainaut et, secondairement, dans les Ardennes, régions rurales de tradition touristique, où une part des transactions immobilières n'a pas de rapport avec la population locale résidente. Il l'est également dans les arrondissements hennuyers de Soignies, Mons et Ath. En revanche, il est étonnant de constater qu'il n'y a pas de spécificité élevée en Brabant wallon, malgré la croissance de la province, mais celle-ci dispose il est vrai de bien d'autres activités dynamiques.

C'est un secteur en décroissance partout en Wallonie.

Valeur ajoutée des activités immobilières (2016), en Wallonie

Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement des activités immobilières (2016)



Valeur ajoutée des activités immobilières (2016), en Wallonie

Niveau spatial :

Arrondissement

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée régionale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \sum \text{arrondissements}}} / \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\sum \text{secteurs}, \sum \text{arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left(\frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de « activités immobilières » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

Statistiques :

Poids du secteur « activités immobilières » : 9,88 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 433,2 ;
- Valeur minimum : 106,4 (Bastogne) ;
- Valeur maximum : 1403,7 (Liège).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 83 (Nivelles) ;
- Valeur maximum : 136,5 (Philippeville).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : -1,25 % ;
- Valeur minimum : -2,9 % (Virton) ;
- Valeur maximum : -0,5 % (Nivelles).

Auteurs :

Xavier May, Dominique Istaz

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.